

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Requalification du secteur Vivani / Royer au Havre (76).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville du Havre

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Edouard Philippe, en sa qualité de Maire

RCS / SIRET

| 2 | 1 | 7 | | 6 | 0 | 3 | | 5 | 1 | 3 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |

Forme juridique

Administration publique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 10 000 et 40 000 m ² .	<p>L'emprise foncière globale du projet est estimée à 44 000 m².</p> <p>Le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une surface d'ilots (logements) d'environ 17 700 m² représentant environ 7 500 m² SDP. - Une surface de square d'environ 8 700 m² dont une surface de jardins familiaux d'environ 2 700m². - Une surface d'espaces publics (voiries, stationnement) d'environ 17 600 m².

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La requalification du secteur Viviani / Royer s'inscrit plus largement dans le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), porté par la ville du Havre et bénéficiant au quartier Vallée Béreult (projet global).

L'un des principaux objectifs du projet est de désenclaver ce secteur, situé entre un tissu pavillonnaire historique, îlot d'habitat social qui dysfonctionne (Les Tréfileries) et des entrepôts d'activités à la limite de l'interface Ville/Port.

Le projet prévoit :

- Un programme de logements/espaces publics ;
- La création d'un nouveau réseau de voiries (géré en zones 30/zones de rencontre) ;
- L'accueil de jardins familiaux, actuellement situés dans le secteur Dubuffet et d'aires de jeux.

La salle municipale Le Bourvellec, présente dans le secteur d'étude, sera conservée, tout comme le gymnase Marcel Royer, situé sur une parcelle limitrophe au secteur d'étude.

En revanche, le bâtiment vestiaire/tribune du stade Marcel Royer sera démoli.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de l'opération Viviani / Royer doit contribuer à atteindre les objectifs suivants (inscrits à la convention NPNRU signée le 16 octobre 2019), issus du projet global :

- Requalifier les espaces publics et améliorer la lisibilité des équipements autour de la rue de la Vallée pour conforter un espace de centralité structurant pour le quartier ;
- Renforcer l'attractivité résidentielle en améliorant l'environnement d'une partie du parc de logements publics existant et en introduisant une nouvelle offre de logements diversifiée dans le tissu pavillonnaire existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme d'aménagement sera mis en oeuvre en deux phases.

La première phase (démarrage travaux 2nd semestre 2021) prévoit :

- L'aménagement de parcelles de jardins familiaux issus de la relocalisation des jardins familiaux Dubuffet ;
- L'aménagement de la future esplanade de la salle Le Bourvellec (installation de jeux d'eau/parcours ludique) ;
- L'aménagement de deux voies de désenclavement routières et piétonnes au sud et à l'ouest du square et des jardins familiaux.

La deuxième phase de travaux (1er semestre 2024)- à l'ouverture du parc sportif paysager) prévoit :

- La démolition du bâtiment vestiaire/tribune du stade Marcel Royer ;
- L'aménagement de quatre voies destinées à la desserte des futurs logements.

Le projet prévoit également un programme d'environ 80 logements (logements intermédiaires et individuels), répartis sur cinq îlots, et 212 places de stationnement sur espace public et espace privé.

Au niveau du végétal, une diversité sera introduite grâce à la plantation de différentes strates arborées qui comprendront des arbres de 1ère et 2nd grandeur, cépée, fruitier, massifs arbustifs (rues et noues) pour un total d'environ 200 (3/4 plantés et 1/4 existants).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra l'accueil de nouveaux habitants, avec la création d'environ 80 logements au niveau des actuels terrains de tennis et terrains de football. Ces nouveaux logements s'accompagneront de la création de voies de desserte, qui permettront de structurer le secteur au mieux.

Les jardins familiaux Dubuffet seront relocalisés sur le square Viviani. Cette emprise libérée dans le secteur Dubuffet permettra la construction d'un parc sportif paysager.

Le square Viviani sera requalifié en un lieu de proximité afin de répondre au besoin identifié de création de liens à l'échelle du secteur. En effet, ce square est à l'origine à destination d'activités récréatives pour les enfants et les familles, mais le détournement d'usage qu'il a subi a éloigné le public (en lien avec le dysfonctionnement du groupe des Tréfileries). Sa superficie sera moins importante mais couvrira tout de même près de 9 000 m².

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau (déclaration ou porter à connaissance) et d'un Permis d'Aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise foncière du site :	44 000 m ²
Ilots x5 (logements) :	17 700 m ²
Square Viviani :	8 700 m ²
dont Jardins familiaux :	2 700 m ²
Espaces publics :	17 600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Entre la rue Viviani et la rue Charles Porta, au Havre (76).

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 15 ' 54 " 61 Lat. 49 ° 49 ' 11 " 90

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas au sein d'une ZNIEFF de type I ou II. Les ZNIEFF les plus proches se situent à plus de 5 km du secteur.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Havre est une commune littorale de la région Normandie. Le secteur d'étude se situe à environ 4 km de la côte (Manche).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas au sein des zones citées. La Réserve Naturelle Nationale de l'Estuaire de la Seine se situe à environ 4 km du secteur d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) État dans la Seine-Maritime a été approuvé le 16 janvier 2015. La commune du Havre est concernée par la N282 (à environ 2 km du secteur d'étude) et la voie ferrée (à environ 1,4 km du secteur d'étude) comme voies bruyantes impactantes. Pas d'impact sur le projet au regard de la distance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude se situe au sein du périmètre de protection du monument historique "Hôtel des ingénieurs des Tréfileries", qui se situe à environ 70 m du secteur d'étude. La zone tampon du périmètre UNESCO du Havre se situent à environ 2,5 km du secteur d'étude. Pas d'impact sur le projet au regard de la distance.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'application CARMEN (DREAL), la zone humide la plus proche est le Canal du Havre à environ 400 m du secteur d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Havre est concernée par les PPR suivants : - PPRI Lézarde, approuvé le 6 mai 2013. Le secteur d'étude est situé en dehors des zones inondables. - PPRL Panes, prescrit le 27 juillet 2015 (en cours de rédaction). Le secteur d'étude est situé au sein de zones inondables par submersion marine. - PPRT de la zone industrialo-portuaire du Havre, approuvé le 17 octobre 2016. Le secteur d'étude est situé en dehors du périmètre d'exposition aux risques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun site BASOL ou BASIAS n'est recensé au sein du secteur d'étude. Les sites BASIAS les plus proches se situent à environ 150 m du secteur d'étude. En revanche, Suez a réalisé pour le compte de la ville du Havre des évaluations environnementales en 2018 et 2019 sur le secteur d'étude. Celui-ci est globalement impacté en métaux et en HAP.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est compris dans la masse d'eau souterraine "Parties captives des nappes de l'Albien et du Néocomien", identifiée comme zone de répartition des eaux du bassin Seine-Normandie.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas au sein d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se situe à environ 3,6 km du secteur d'étude. Il s'agit de la ZPS "Estuaire et marais de la Basse Seine".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur d'étude ne se situe pas au sein d'un site classé. Le site classé le plus proche se situe à environ 1,4 km du secteur d'étude. Il s'agit du domaine de l'ancienne abbaye de Graille-Sainte-Honorine au Havre.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau. Concernant l'alimentation en eau potable, des réseaux existent déjà de part et d'autre du secteur d'étude. Des tranchées communes (eau, électricité, gaz, télécom, etc.) seront créées au niveau des nouvelles voiries et des raccordements aux réseaux existants seront effectués afin de pouvoir notamment alimenter les nouveaux logements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est un aménagement de surface (aucun parking souterrain n'est prévu) et ne nécessitera donc pas d'interventions en profondeur susceptibles de modifier l'écoulement des eaux souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les excédents de matériaux correspondent à la démolition du bâtiment gymnase/tribune du stade Marcel Royer et ceux liés à la réalisation des fondations. Les volumes excédentaires ne sont à ce jour pas connus. Ils seront évacués et traités selon les filières spécifiques et réutilisés sur site dans la mesure du possible en fonction de leurs caractéristiques.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera des matériaux de construction.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un secteur déjà urbanisé. Les nouveaux logements seront situés au niveau des actuels terrains de tennis désaffectés et terrains de football. Le square Viviani sera agrémenté d'un parvis, d'un parcours ludique et d'espaces de détente. La recomposition du square qui accueillera les jardins familiaux permettra de développer la biodiversité dans le secteur d'étude. (voir plus haut strate arborée - descriptif projet en phase travaux).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne s'implante pas au sein d'un site Natura 2000 et le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 3,5 km du secteur d'étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein de la zone URm du PLU du Havre, correspondant à un secteur urbanisé à dominante résidentielle mixte. Le secteur d'étude est constitué d'une salle municipale, du square Viviani (long espace vert traversant Est/Ouest) qui sera requalifié et valorisé, et d'un stade composé de deux terrains de tennis, deux terrains de football et d'un bâtiment qui sera démoli.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est concerné par : - Le risque lié à la proximité de sites BASIAS ; - La présence d'une ICPE à moins de 500 m du site d'étude, concepteur et fabricant de produits chimiques (entreprise SEREP/seveso seuil bas).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'étude est concerné par : - Un risque sismique très faible ; - Un aléa faible de retrait-gonflement des sols argileux ; - Un risque lié au radon faible. Concernant le risque inondation par submersion marine, seule une petite partie à l'ouest du secteur d'étude est concernée. Le projet étant situé dans une zone déjà urbanisée, la situation ne sera pas aggravée.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les risques sanitaires seront liés à la phase travaux. Les mesures de précaution habituelles seront mises en oeuvre pour assurer la sécurité et la santé du personnel intervenant sur le chantier. Le projet est concerné par des risques sanitaires. Les évaluations environnementales de 2018 et 2019 sur le secteur d'étude ont révélé des impacts en métaux et en HAP. Les terres polluées non réutilisables sur site seront évacuées selon les filières spécifiques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création d'environ 80 nouveaux logements et de voiries associées ; ainsi que la relocalisation de jardins familiaux. L'arrivée de ces nouvelles fonctions entraînera des déplacements/des trafics supplémentaires aux alentours proches du secteur d'étude. Les voiries créées permettront de diluer le flux au sein même du secteur d'étude. Cette augmentation de déplacements sera tout de même limitée au vu du nombre de logements créés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruits en phase chantier, lié aux fonctionnements des engins de chantier. En phase exploitation, l'augmentation de trafic sera limitée et ne devrait pas avoir d'incidences significatives dans le secteur d'étude, étant donné que le boulevard Jules Durand, au sud du secteur d'étude, est classé en catégorie 3 vis-à-vis des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas source d'odeurs dans sa phase exploitation et ne sera pas concerné par des nuisances olfactives. Des nuisances olfactives sont cependant à prévoir en phase travaux mais elles seront limitées dans le temps. Un cahier de recommandations de chantier propre a été élaboré par la ville du Havre pour limiter ces nuisances.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de vibration dans sa phase exploitation et ne sera pas concerné par des vibrations. Il est probable cependant que les engins de chantiers soient source de vibrations en phase travaux. L'impact sera temporaire et limité dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans un contexte urbain déjà concerné par une ambiance lumineuse existante (voiries, collège, habitations, activités, etc.). Les nouvelles installations lumineuses du projet auront peu d'incidences sur le contexte lumineux local.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets engendrés par le projet sont principalement liés : - En phase chantier : aux poussières et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) des engins de chantier ; - En phase exploitation : aux émissions de GES liés au chauffage, à la climatisation et aux émissions liées au trafic généré. Un cahier de recommandations de chantier propre a été élaboré par la ville du Havre pour limiter ces rejets.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une augmentation des eaux de ruissellement. Le système de gestion des eaux pluviales sera basé sur un système de rétention par la création de bassins d'infiltration et par la création de tranchées drainantes et de noues.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La création de nouveaux logements entraînera le rejet d'eaux usées. Un réseau d'eaux unitaire existe sur la rue Viviani à l'est du secteur d'étude et sur le boulevard Jules Durand au sud du secteur d'étude. Les nouveaux logements seront raccordés à ce réseau d'eaux unitaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet engendrera la production de déchets inertes / non inertes qui seront envoyés dans des installations de gestion adéquates. En phase exploitation, les ordures ménagères seront gérées selon les filières appropriées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à proximité du monument historique Hôtel des ingénieurs des Tréfileries située 9 rue Charles Porta.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet aura des incidences positives en permettant une offre en logements supplémentaire pour de nouveaux habitants sur la commune du Havre. Un parc sportif paysager sera créé au nord-ouest du secteur d'étude, ce qui permettra de compenser avantageusement la suppression des terrains de sports sur le secteur d'étude (création de 3 terrains au lieu de 2). Enfin, les jardins familiaux Dubuffet seront relocalisés sur le secteur d'étude, en continuité avec la requalification du square Viviani.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet validé par l'ANRU et ses partenaires s'implante dans un contexte urbain et va permettre la recomposition par l'arrivée de nouvelles fonctions d'un secteur peu à peu détourné de son usage et laissé à l'abandon.

Le projet va : - améliorer la qualité des sol, le niveau de biodiversité et d'imperméabilisation- développer une nouvelle offre de logements qui va participer à la mixité de fonction sur le site avec aussi l'implantation de jardins familiaux.

Selon ces éléments, il n'apparaît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une étude d'impact au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- convention NPNRU signée le 16 octobre 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Havre.

le,

27 octobre 2020.

Signature

Kenig BRAUDIC

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus